



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Délégués en exercice : 22

Délégués Excusés : 7

Délégués absents : 1

Délégués présents : 14

dont Pouvoirs : 5

Votants : 19

Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) – Rose-Marie ABRAHAM (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE - Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE

Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL

Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON

Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM

Absent excusé : Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 114 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle : « Hop ! hop ! hop ! dans les bois »



N° 114 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle : « Hop ! hop ! hop ! dans les bois »

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre du programme annuel d'animations 2025, la Médiathèque du Pays Morcenais accueillera la Compagnie 100 détours à la médiathèque d'Ygos-Saint-Saturnin le samedi 4 octobre 2025 à 10h30 pour un théâtre musical à destination des enfants à partir de 6 mois.

Le coût global de cette action est de 300 euros TTC répartis comme suit :

- Prix de cession et du déplacement : 300 euros TTC

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération pour le spectacle : « Hop ! hop ! hop ! dans les bois » telle que proposée,

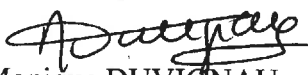
DIT que l'animation se déroulera à la Médiathèque d'Ygos-Saint-Saturnin,

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 300 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

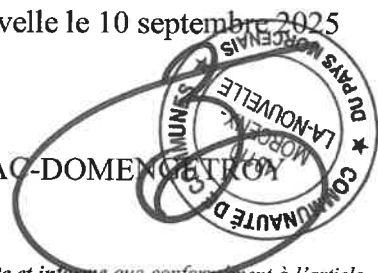
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance


Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle le 10 septembre 2025
le Président

Jérôme BAYLAG-DOMENGE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

CONVENTION

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAI,

Représentée par Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, en qualité de Président,
ci-dénommée l'organisateur,

Adresse : Communauté de Communes du Pays Morcenais – 16 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
Tél. : 05.58.04.14.15

et

Nom prénom : **Cie 100 détours**

Adresse : 6 rue Fernand Audeguil

33130 Bègles

Siret : 539 715 714 00025

APE : 9001Z

Tél : 06 82 32 56 09

Mail : cie100detours@hotmail.fr

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La venue de **la Cie 100 détours**, s'effectue dans le cadre des animations proposées
par la Médiathèque du Pays Morcenais.

L'intervention de **la Cie 100 détours** a pour objet l'animation un conte musical.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais confie à **la Cie 100 détours** qui
accepte, les missions suivantes :

- Animation : Dans le cadre du projet d'animation pour les enfants de 1 à 5 ans
- Projet : Dispositif national : Bib en folie
- Date : Samedi 4 octobre 2025 à 10h30
- Lieu et adresse : Médiathèque du Pays Morcenais
- Public : Tout public à partir d'1 an

-

ARTICLE 2 : REMUNERATION

En contrepartie de l'objet du présent contrat, la Communauté de Communes du Pays
Morcenais versera à **la Cie 100 détours** une rémunération de **300€ (Trois cent euros)**
pour l'animation.



ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues à **la Cie 100 détours** sera effectué à l'issue de sa prestation par virement bancaire ou par mandat administratif sur présentation d'une facture (délai de paiement : 30 jours maximum à compter de la réception de la facture et fourniture du RIB).

ARTICLE 5 : REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEOS

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, la Communauté de Communes du Pays Morcenais pourra, sur autorisation de l'auteur, communiquer au public, les photographies et vidéos prises pendant ses interventions.

Les photographies et vidéos pourront également être exploitées par la Communauté de Communes du Pays Morcenais à des fins de valorisation des actions culturelles de la Médiathèque du Pays Morcenais.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière. A défaut d'accord amiable entre les parties, l'indemnité sera fixée par voie contentieuse.

Benesse Maremne le 20 février 2025	Morcenx-la-Nouvelle le
La Compagnie 100 détours	Le Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY